

## LES RELIGIONS

### LE CATHOLICISME

#### STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'EGLISE

##### - **Présentation :**

L'unité de base de l'Eglise catholique est le diocèse présidé par un évêque. Il existe aujourd'hui environ 1 800 diocèses et l'église principale dans un diocèse est sa cathédrale où officie l'évêque.

##### - **L'Eglise diocésaine :**

L'évêque est le premier responsable de son diocèse et doit jouir de tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa fonction pastorale. Il est parfois aidé par un évêque coadjuteur ayant droit de succession ou un évêque auxiliaire sans droit de succession. Il a le pouvoir de conférer les ordres majeurs. Il assigne les prêtres dans leur paroisse ou les charge de toute autre fonction. Il délègue souvent les tâches administratives à son vicaire général, à son chancelier ainsi qu'à d'autres responsables. Il dispose de divers conseils, parmi lesquels le conseil presbytéral.

La paroisse a vocation de rassembler tous les catholiques habitant le même territoire. Le prêtre est responsable de sa paroisse et travaille en collaboration étroite avec des laïcs.

Les diacres sont des collaborateurs directs de l'évêque. Ils ont une mission particulière dans l'Eglise comme l'aide aux malades, le service de tel ou tel secteur. De nos jours, des hommes mariés peuvent être ordonnés diacres.

##### - **Le patriarche :**

Le patriarche est le titre ecclésiastique datant du VI<sup>e</sup> siècle, donné aux évêques des cinq principaux diocèses épiscopaux de l'Eglise chrétienne : Rome, Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem. Un patriarche confère des ordinations et exerce sa juridiction sur les métropolitains et les évêques de diocèses moins importants. Le concile de Nicée (325) avait reconnu ces pouvoirs à trois évêques: celui de Rome en Occident et ceux d'Alexandrie et d'Antioche en Orient. Le pape est appelé patriarche de l'Occident.

##### - **Le pape :**

Les papes, détenteurs de la plus haute dignité de l'Eglise catholique, énoncent des doctrines qui font autorité, convoquent des conciles, arbitrent questions de droit canon, établissent des diocèses, désignent les évêques et remplissent de nombreuses autres fonctions. Jamais, ces fonctions ne furent exercées aussi pleinement qu'aujourd'hui.

Le pape Paul VI créa en 1965 le synode des évêques, organe représentatif de tous les évêques que le pape peut consulter à tout moment sur les questions les plus importantes. Le premier de ces synodes se tint au Vatican en 1967 et fut suivi de plusieurs autres depuis. Les synodes diffèrent des conciles œcuméniques, convocations solennelles de tous les évêques du monde.

Le pape est élu par le Sacré Collège dans les semaines qui suivent le décès de son prédécesseur. Les cardinaux réunis en conclave restent isolés jusqu'à la fin du dernier tour de vote et sont tenus d'en respecter la confidentialité. Ce système, qui fut modifié de nombreuses fois, est en vigueur depuis le XI<sup>e</sup> siècle, date à laquelle il remplaça des modes d'élection résolument hasardeux. Bien qu'en théorie tout chrétien baptisé de sexe masculin puisse être élu pape, le choix des cardinaux a toujours porté sur l'un d'entre eux depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Auparavant, il n'était pas inhabituel de choisir pour pape un

fidèle qui n'avait pas encore été ordonné prêtre.

#### **- Le cardinal :**

Les cardinaux sont les plus hauts dignitaires ecclésiastiques après le pape. Nommés par ce dernier, ils forment le conseil suprême de l'Eglise, le Sacré Collège, qui se réunit en conclave à la mort d'un pape pour procéder à l'élection de son successeur. La plupart des cardinaux sont des évêques de diocèses du monde entier. La sacrée Congrégation des cardinaux était anciennement limitée à 70 membres (6 cardinaux-évêques, 50 cardinaux-prêtres et 14 cardinaux-diacres). En 1991, le nombre des cardinaux a atteint 162, la plupart ayant été nommés par le pape Jean-Paul II.

Le cardinal (du latin, *cardinalis*, pivot, principal, de *cardo*, gond), dans l'Eglise catholique romaine, est un prélat élevé à la plus haute dignité après le pape, dont il est électeur et conseiller. Appliqué après les conciles de Nicée au clergé rattaché de manière permanente à une cathédrale, le titre ne fut ensuite accordé qu'à certains membres du clergé romain. Progressivement, les prêtres dirigeant les églises paroissiales de Rome furent appelés cardinaux-prêtres. Les diacres qui géraient en permanence les œuvres charitables d'une zone de la ville devinrent des cardinaux-diacres et les évêques chargés des diocèses suburbicaires de Rome furent appelés cardinaux-évêques. Jusqu'à la fin du Moyen Age, le terme a désigné les prêtres influents d'églises importantes telles que celles de Constantinople, Naples, et Milan.

Les cardinaux sont désignés par le pape et forment le Sacré Collège. Sans y être tenu, le pape les consulte régulièrement. Leur nombre a varié selon les époques. En 1586, le pape Sixte Quint fixa leur nombre à 70, dont 6 cardinaux-évêques, 50 cardinaux-prêtres et 14 cardinaux-diacres. Cependant, 10 à 15 postes restaient généralement vacants. Les cardinaux-évêques prennent le nom ecclésiastique des diocèses suburbicaires. Les cardinaux-prêtres, dont la plupart sont également évêques d'un quelconque diocèse, prennent leur titre du nom des églises de Rome et les cardinaux-diacres sont généralement des prêtres qui occupent des postes administratifs au Vatican. En 1958, le pape Jean XXIII supprima la loi qui limitait le nombre des cardinaux à 70. Le pape Paul VI suivit cet exemple et, à la fin des années 1960, la restriction du nombre de cardinaux fut abolie. En 1993, le Sacré Collège comportait 148 cardinaux.

Au sein du Sacré Collège, la préséance entre cardinaux est déterminée par l'évêché qu'ils dirigent et par leurs dates respectives de nomination en tant que cardinaux. Ceux dont la consécration est plus ancienne occupent un rang plus élevé. Le doyen du Sacré Collège, un cardinal-évêque, est élu à ce poste conformément à un règlement décidé par Paul VI en 1965. Le premier cardinal-évêque a le droit de consacrer le pape si celui-ci n'est pas évêque au moment de sa nomination. Le premier cardinal-diacre est le premier diacre du Collège et a le droit de proclamer et d'installer le nouveau pape dans ses fonctions. Le cardinal camerlingue (chambellan) est chargé des biens temporels du Saint-Siège et dirige l'Eglise en l'absence d'un pape.

Les cardinaux dirigent les Congrégations romaines du gouvernement papal, dont les assemblées sont présidées par le pape. Les cardinaux voient leurs charges définies en fonction de leur âge. Comme les autres prélats, ils sont tenus de renoncer à leurs charges administratives à 75 ans, et ils ne peuvent plus participer à l'élection du pape à partir de 80 ans. Ces restrictions ont été mises en place par Paul VI en 1970. En tant qu'électeurs du pape, ils élèvent généralement l'un d'eux à cet honneur. Ils bénéficient de privilèges et d'honneurs importants et sont appelés Eminence, généralement Son Eminence ou Votre Eminence, ou encore Monseigneur. Ils portent une robe cardinalice pourpre et une calotte rouge, ou barrette, dont les coiffe le pape le jour de leur nomination. Le port du grand chapeau rouge à pompon lors des conciles a été aboli par le pape en 1969. Les cardinaux chargés de diriger des congrégations, des tribunaux ou des bureaux ecclésiastiques perçoivent un revenu pris sur le trésor papal. Les cardinaux agissent fréquemment en qualité de représentants du pape lors de missions délicates.

#### **- La curie :**

Le pape est assisté dans l'administration de l'Eglise par la curie. Après de nombreuses réorganisations, la curie dispose de la même structure tripartite que celle qui lui avait été donnée au XVI<sup>e</sup> siècle.

Celle-ci est aujourd'hui gérée par un secrétariat d'Etat auquel sont rattachés plusieurs organes extérieurs, constitués principalement de :

L'office de la Sacrée Congrégation pour les affaires publiques de l'Eglise.

De dix congrégations. Ce sont des comités administratifs. Chaque congrégation est chargée d'un domaine particulier du gouvernement.

De trois tribunaux. Ils gèrent les questions légales.

De trois secrétariats.

**- Eglises de rite oriental :**

Certaines Eglises orientales sont unies à Rome. Elles ont leur propre histoire, leur propre liturgie (rites, langues liturgiques), leur mode d'organisation, leurs spiritualités, leur discipline (prêtres mariés). Elles restent des témoins de traditions dont certaines remontent aux premiers siècles du christianisme. Ces Eglises proviennent du retour à Rome après un temps de séparation d'un certain nombre d'Eglises orientales. Les plus importantes sont les Eglises alexandrine, antiochienne, chaldéenne, arménienne, byzantine.